



Demande de modification de fréquentation

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom du parent à qui facturer :

Remarque éventuelle/allergies :

Nouvel horaire de fréquentation à partir du :

Ancien horaire : *Ma : Matin / Rep : Repas / Am : Après-midi*

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am

Nouvel horaire :

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am	Ma	Rep	Am

Heures d'ouverture :

Matin, dit Petit mi-temps : 7h30-11h30

Matin et repas de midi, dit Grand mi-temps : 7h30-14h00

Après-midi, dit Petit mi-temps également : 14h00-18h00

Repas de midi et après-midi, dit Grand mi-temps : 11h30-18h00

Nos tarifs

Horaires homogène	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem	5 j/sem
Plein temps, par mois	666	1271	1814	2298	2722
Grand mi-temps, par mois	466	889	1271	1609	1905
Petit mi-temps, par mois	333	636	907	1149	1361

Exemple d'horaires homogène : Plein temps les lundis, mardis, jeudis.

Horaires non homogène	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem	5 j/sem
Plein temps, par jour	166	159	151	144	137
Grand mi-temps, par jour	117	111	107	101	96
Petit mi-temps, par jour	83	80	76	71	68
Dépannage, par jour	173	173	173	173	173

J'ai noté que cet horaire ne peut entrer en vigueur qu'après validation de la disponibilité d'une place par la Maison des Enfants. Le point 2 (Modification du contrat) des Conditions générales est applicable.

Merci de faire parvenir cette fiche à l'administration de la Maison des Enfants (maisondesenfants@arches.ch) ou par courrier : Ecole des Arches, Rue Pépinet 1, 1003 Lausanne). Vous recevrez une confirmation écrite ou un appel pour vous informer des possibilités pour cette mutation. En cas d'approbation, une note de crédit annulant nos factures pour la période postérieure à la mutation vous sera envoyée, ainsi qu'une nouvelle facture pour la période après mutation. Nous vous remercions de votre confiance.